

CFVU du 6 juillet 2023

**Délibération n° CFVU 20230706_01 - Approbation du compte-rendu de la
CFVU du 30 mars 2023**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers

**Délibération n° CFVU 20230706 01 Proposition soumise à délibération des membres de la
CFVU :**

Validation du compte-rendu de la CFVU du 30 mars 2023.

Le compte-rendu est adopté.

Décompte des voix : 25

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Poitiers 6 juillet 2023.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour même de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 30/03/2023

Total des membres élus : 40
Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations,
Présidente de la CFVU.
Présents ou représentés :

Présents ou représentés : 29, dont la directrice du CROUS Poitou-Charentes avec voix consultative

NOM	PRENOM	CFVU 30/03/2026	Nombre de Valide O/N
BASTIERE	Antonin		1
BOSMAN	Sasha	BOSMAN Sasha reçoit la procuration de ROQUET Lévi et de SOULIE Jules	1
CANTRELLE	Dimitri		1
CARDONA	Laurent		1
CHARLES	Tifenn		1
DE NADAI	Thierry	Reçoit procuration de Salomé THIERCELIN et de FOUCAUD Lucie	1
DESSESSARD	Laurent	Donne procuration à PATRIER Patricia	1
Directrice du CROUS		Représentée par Claire MATHY-MONT	1 voix consultative
DUPERRE	Damien		1
FOUCAUD	Lucie	Donne procuration à DE NADAI Thierry	1
GEAY	Aziyade		1
GELLE	Héloïse	Reçoit procuration de GUTENBERG Tania	1
GIL	Sandrine		1
GUTENBERG	Tiana	GUTENBERG Tiana donne procuration à GELLE Héloïse	1
KAMDEM	Pierre	KAMDEM Pierre donne procuration à MOINARD Pierre	1
LACHACHI	Kenza		1
LAVAL	Florence		1
LECLERCQ	Pascale		1
MAGNANT	Céline		1
MARIVINGT	Cécile		1
MOINARD	Pierre	MICHEL Julien reçoit la procuration de POUSSARD Anne-Marie MOINARD Pierre reçoit la procuration de KAMDEM Pierre	1
PATRIER	Patricia	Reçoit procuration de DESSESSARD Laurent	1
POUSSARD	Anne-Marie		1
ROQUET	Lewis	POUSSARD Anne-Marie donne procuration à MICHEL Julien ROQUET Lewis donne procuration à BOSMAN Sasha	1
SARROUILHE	Denis		1
SOUILIE	Jules	Donne procuration à BOSMAN Sasha	1
SUAUD	Dylan		1
THIERCELIN	Salomé	Donne procuration à Thierry DE NADAI	1
Total général			29 dont 1 voix consultative

Ordre du jour :

- 1- Pour délégation de la CFVU : approbation du compte rendu de la CFVU du 26 janvier 2023 ;
- 2- Informations générales ;
- 3- PIA Elans : informations financières et RH ;
- 4- Présentation des services du pôle formation : Présentation des services du pôle formation : Direction du Pilotage des Formations (DPF) et Média Centre-Ouest (MCO) ;
- 5- Quart d'heure étudiants ;
- 6- Pour Délégation de la CFVU : Maquettes 2023-2024 : formations nationales ;
- 7- Pour délégation de la CFVU : capacités d'accueil des UE d'Ouverture (UEO), incluses dans les maquettes 23-24 ;
- 8- Pour délégation de la CFVU : calendrier et modalités des inscriptions administratives pour l'année universitaire 23-24 ;
- 9- Pour délégation de la CFVU : les formations ouvertes à l'apprentissage et les formations ouvertes aux contrats professionnels pour l'année universitaire 2023-2024.

La séance commence à 14H05.

Noëlle DUPORT énumère les 8 procurations reçues. Elle précise qu'avec 27 élus présents ou représentés, dont la représentante du CROUS Poitou-Charentes, avec voix consultative, le quorum est atteint. A partir de la délibération n° 2 incluse, le nombre de personnes présentes ou représentées avec voix délibérative sera de 28, suite à l'enregistrement de l'arrivée d'un élu.

En préambule, Noëlle Duport rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil. Elle précise que la présente CFVU donne lieu à enregistrement.

- 1- Pour délégation : approbation du compte rendu de la CFVU du 26 janvier 2023 ;

Délégation n° CFVU 20230330_01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 26 janvier 2023 ;

Le compte-rendu est validé.

Décompte des voix : 27
Suffrages exprimés : 26

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1

2- Informations générales

- Etat des lieux Parcoursup

Nous sommes dans la phase où les candidats complètent les vœux qu'ils ont déposés sur la plateforme.

Pour les BUT, les candidatures augmentent de 515, essentiellement portées par les mentions Technique de Communication, Gestion et Administration (GEA) (à l'exception du site de Niort) et Hygiène Sécurité Environnement (HSE). A noter une forte baisse pour Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI), Réseaux télécommunications (RT) et Sciences des Données (nouveau nom du BUT STID).

Pour les licences, les L.AS et les DEUST, nous avons une augmentation de 1923 candidatures. Le détail par composantes est donné dans le tableau ci-dessous.

Pour Droit et Sciences Sociales, la hausse est due essentiellement à la double mention Droit/LEA et à la licence de Droit.

Pour SFA, la hausse importante de 1500 places est principalement due à la mention informatique : passage de 724 candidatures à 1659.

Pour LL, les mouvements notables sont pour le parcours Anglais, PPPE (+148) et pour LEA (-205) et LLCER (-182), essentiellement sur le parcours Anglais.

Pour SHA, la baisse de l'ordre de 600 places est imputable à sociologie, qui après une forte hausse l'année dernière, subit une forte baisse cette année. La mention de psychologie augmente encore de 170 demandes, pour atteindre 4839 (nombre de demandes le plus élevé au sein de l'établissement).

Pour FSS, la baisse est due au DEUST métiers de la forme et à STAPS Poitiers (-242).

Pour finir, les L.AS enregistrent une hausse de 1290 places. Augmentent fortement : la L.AS économie-gestion, la L.AS LLCER, la L.AS physique, la L.AS SV et la L.AS Sciences du langage. Les L.AS de droit et STAPS subissent une légère baisse.

Type vœux : Tous vœux

Total des vœux Année N	Campagne 2022	Date de mise à jour 2023	Comparaison 2023 - 2022	Taux de variation
Composante APOGEE	30/03/2022	29/03/2023		
901 - DSS	5696	5880	184	3,2%
902 - Sc Eco	1896	1802	-94	-5,0%
904 - SFA	6126	7633	1507	24,6%
905 - LL	5769	5742	-27	-0,5%
906 - SHA	10288	9673	-615	-6,0%
909 - FSS	5592	5293	-299	-5,3%
Licence accès santé (LAS)	6870	8165	1295	18,9%
Total général	42237	44188	1951	4,6%

- Etat des lieux MonMaster

La plateforme est ouverte à la candidature depuis le 22 mars.

Tout candidat doit déposer un dossier en 3 volets :

- o Le dossier de base (dit dossier candidat) : les pièces déposées dans ce dossier seront visibles par l'ensemble des formations auxquelles le candidat a candidaté.

Il est constitué de données personnelles, d'informations sur le baccalauréat, sur les années postbac, sur les éventuels stages et expériences professionnelles. Sont aussi demandées le cas échéant des informations plus spécifiques (sportif de haut niveau, artiste confirmé, handicap, P.C...). La déclaration d'un handicap ne sera pas visible par les équipes pédagogiques, mais permettra in fine de faire du lien avec le service handicap étudiants.

Une grande partie de ces informations pourront être extraites dans un seul et même fichier Excel, afin de faciliter le traitement de l'ensemble des dossiers par les commissions de sélection.

- Des pièces additionnelles à choisir par chaque formation

- o Pour l'UP, a systématiquement été demandé une lettre de motivation. Certaines formations ont souhaité avoir d'autres pièces telles que des attestations de certification par exemple

- o Ces pièces additionnelles sont à choisir dans une liste fermée

- Des informations complémentaires. Elles peuvent être de 4 natures. Soit une question texte, soit une question numérique, soit un fichier à déposer, soit un questionnaire à télécharger puis à redéposer.

Noëlle Duport fait ensemble un rapide état du nombre de candidatures à date : 10729 candidatures « commencées » (pour comparaison, l'année dernière nous avons reçu environ 30000 candidatures), dont 1884 sont finalisées.

Pierre Moinard : ne risque-t-on pas d'avoir dans les lettres de motivations des indications de la part des candidats, sur leurs vœux préférentiels ? Comment éviter cet écueil ?

Noëlle Duport : la formulation des « questions textes » posée par les formations a été travaillée pour ne pas faire référence à un éventuel classement de la demande du candidat. En revanche, aucun cadre n'a été posé pour indiquer aux candidats qu'ils ne doivent pas mentionner ces éléments dans leur lettre de candidature.

Julien Michel : la taille maximale de 2 méga octets pour les fichiers téléversés par les candidats semble un format insuffisant, notamment pour les formations artistiques. Noëlle Duport rappelle que cette limitation relève de la plateforme nationale, et pas de l'UP. Tous les éléments décrits ci-dessus relèvent de la plateforme nationale. Seule la lettre de motivation obligatoire est une décision de l'UP.

Sandrine Gil, responsable de la licence 3 psychologie rapporte que de nombreux candidats lui ont signalé que des éléments non obligatoires pour lesquels ils ne sont pas concernés sont en fait obligatoires et ne fluidifient pas le processus de candidature. Noëlle Duport préconise, dans ce cas, de téléverser un document précisant que l'étudiant n'est pas concerné.

La question est abordée des demandes concernant des avis de poursuites d'études demandés par certaines universités (à priori l'université de Bordeaux serait concernée pour la Psychologie). Sandrine Gil indique devoir remplir ces avis pour des étudiants de l'UP qui candidatent à Bordeaux.

- Plan climat
En ce moment même, le plan climat du Ministère est présenté par madame la présidente à la communauté. Il comprend plusieurs orientations mais une partie importante est dédiée à la formation. En tre autres choses, les maquettes de formation de 1^{er} cycle devront porter des ECTS sur la problématique des la transition écologique et du développement durable
Avec Lydie Ancelot, nous allons lancer un groupe de travail sur ce volet formation : il débute au retour des vacances. Nous souhaitons que des élus étudiants y soient associés et éventuellement des élus de la CFVU. Nous reviendrons vers vous à ce sujet.

3- PIA Elans : informations financières et RH

Suite à la question qui avait été posée à la CFVU du 8 décembre 2022, Agnès Guitet propose un bilan financier et RH de ELANS. Elle présente tout d'abord une évolution de la consommation budgétaire sur 3 ans, ainsi que sa répartition par grands postes. Ainsi la consommation en 2021-2022 a été de 621.475,08€, avec une part de 75% dédiée aux RH, % qui est plutôt en baisse par rapport aux deux années précédentes. Elle présente ensuite la ventilation de ces moyens RH dans les différents services de l'établissement : viennent en premier le Pédagoglab et l-médias. A eux deux, ils représentent 50% des postes. Les autres se retrouvent à la Direction du pilotage des formations (DPF), la Maison des langues (MDL), la Cellule de pilotage et d'appui à la stratégie (CPAS), le Service Commun de Documentation (SCD), au service communication et au Service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'entrepreneuriat (SAFIRE).

Agnès Guitet précise les points suivants :

En 2020-2021, avec la crise sanitaire, les dépenses d'équipement ont été très réduites.

Les dépenses RH comprennent la masse salariale, mais également les heures référentiels Elans (environ 106 000 euros sur 3 ans pour ce dernier point).

Julien Michel : la temporalité du programme est de 10 ans avec un budget de 9,5M, et les dépenses semblent sous-évaluées. Agnès Guitet répond que la crise sanitaire a retardé certains recrutements et environ 900 000 euros initialement prévus n'ont pas été dépensés. Cette somme n'est pas perdue, les dépenses sont seulement reportées, en lien avec l'ANR, auprès de laquelle il faut justifier la programmation des dépenses et les éventuels décalages.

Julien Michel : à l'issue du projet, les ressources humaines étant des contrats de projet (donc avec une date de fin actée), la question se pose de la continuité du projet, et des ressources humaines pour le mener, après la fin des financements

Lydie Ancelot répond que nous sommes très attentifs à cela : 3 conseillers pédagogiques du Pédagoglab, recrutés dans le cadre d'Elans ont déjà été Cdisés sur fonds propres de l'établissement, ce qui permet de nouveaux recrutements financés Elans. Les postes seront pérennisés selon les axes stratégiques de l'établissement, et une réflexion sur les moyens de la pérennisation est déjà engagée.

4- Présentation des services du pôle formation : Présentation des services du pôle formation : Direction du Pilotage des Formations (DPF) et Média centre-ouest (MCO).

En préambule, Noëlle Duport positionne les deux services qui vont être présentés dans l'organigramme du pôle FRE.

Présentation de la DPF par Grégory Mousserion : ce dernier commence par présenter l'organigramme de son service : une partie du service est dédiée à la construction et au pilotage de l'offre de formation,

une deuxième à la mise en œuvre de l'offre de formation, et enfin la DPF assure une mission d'universitarisation des formations paramédicales et sociales. Le tout en lien fort avec les services de scolarités des composantes. Noelle Duport en profite pour signaler que pour le point 6 de l'ordre du jour, la DPF a été très impliquée dans la construction et la vérification des maquettes, et que les personnes du service dédiée à sa mise en œuvre vont l'être également une fois les maquettes votées. Elle tient ainsi à souligner le lien essentiel entre équipes pédagogiques en composantes, services de scolarité et DPF.

Grégory Mousserion présente ensuite les missions principales de la DPF :

- Piloter fonctionnellement le SI formation, et assurer les mises à jour des référentiels et paramétrages en lien notamment avec la politique de l'établissement
- Animer le réseau des responsables et gestionnaires de scolarité en composante et assurer leurs formations.
- Harmoniser les procédures et les pratiques dans une démarche qualité, tout en tenant compte des spécificités des structures et sites ;
- Fiabiliser toutes les données issues du système d'information
- Gérer directement les inscriptions à enjeux stratégiques établissement : universitarisation des formations paramédicales et sociales, et collaborations avec le rectorat CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles).

Enfin, dans le cadre du projet d'établissement, il donne les objectifs des années à venir, les principaux chantiers, et les échéances.

Julien Michel : Compte tenu des difficultés évoquées sur le projet PEGASE, est-il raisonnable de continuer à travailler sur ce sujet ? Grégory Mousserion répond que la problématique est bien plus complexe qu'estimée car cela dépasse la simple question de remplacement d'APOGEE. En effet il faut prendre en compte des questions d'interopérabilité entre systèmes d'information, de fiabilisation des données, d'intégration des réformes en cours. Pour le moment PEGASE ne reprend pas l'intégralité des fonctionnalités d'APOGEE : le temps de mise en œuvre a probablement été sous-estimé par le ministère ce qui retarde le projet, mais ne menace pas a priori sa poursuite.

Objectifs 2022-2025 et principaux chantiers à mener

OBJECTIFS 2022-25

- Améliorer la lisibilité de l'offre de formation
- Contribuer à la construction du référentiel qualité des formations à l'UP, en proposant des critères du champ d'activité et fiabiliser les données du SI formation pour contribuer à la construction du futur système d'information décisionnel (SID) de l'établissement
- Coordonner l'harmonisation et la simplification des procédures de scolarité pour les usagers
- Déployer PEGASE et accompagner les équipes de scolarités aux transformations du SI formation
- Inclure les évolutions pédagogiques et réglementaires dans le SI formation
- Poursuivre la simplification et l'harmonisation des procédures d'inscription des différents publics

PRINCIPAUX CHANTIERS et ECHÉANCES

- Adaptation de la nouvelle campagne de recrutement des masters – Échéance 1er semestre 2023
- Mise en œuvre d'une démarche de pilotage des coûts prévisionnelles de l'offre de formation – Échéance 1er semestre 2023
- Mise en œuvre de l'Approche Par Compétences – Échéance 1er semestre 2024
- Évolution et enrichissement du SI formation (nouvelle offre de formation, déploiement du module FTUV dans Aroxis, gestion des LAS dans APOGEE (module spécifique)) – Échéance 1er semestre 2024
- Déploiement de PEGASE et accompagnement aux changements des métiers – Échéance 2ème semestre 2025

Amaury Catel prend ensuite la parole pour présenter Média Centre-Ouest. Il commence par présenter le réseau des Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB), dont fait partie MCO : au nombre de 12, ils ont pour mission de former les personnels de catégorie B et C des métiers du livre, de la documentation et des bibliothèques. Il présente ensuite plus en détail les formations proposées par les CRFCB.

Il présente ensuite les moyens humains et l'organisation et les recettes dont dispose ce service, et la ventilation de leur origine. Enfin, dans le cadre du projet d'administration, il donne les grandes orientations de son service, à savoir améliorer la visibilité de l'offre, développer l'offre à destination des publics territoriaux et obtenir la certification des formations nationales.

Julien Michel pose la question de la présentation à la CFVU des formations de MCO. Il est rappelé que ces formations ne sont pas accréditées. Amaury Catel évoque le projet de futurs diplômés d'université qui seraient alors présentés à cette instance. Cela aurait l'avantage de formaliser la formation suivie par une certification / un diplôme.

5. Quart d'heure étudiants ;

Dimitri Cantrelle évoque les blocages et intimidations qui ont lieu depuis plusieurs semaines dans les composantes. Il cite différents textes réglementaires, parmi lesquels l'article L811-1 du code de l'éducation, relatif à « la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. [les étudiants] exercent cette liberté à titre individuel et collectif,

dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public. »

Il évoque notamment le déploiement le 7 février à SHA, d'une banderole noire comportant des propos intimidants.

Il évoque également la difficulté d'accès aux examens pour les étudiants, alors que les notes seront prises en compte notamment pour les candidatures à l'entrée aux masters.

Il souhaite que l'établissement ne soutienne pas ces blocages et permette aux étudiants qui ne suivent pas les mouvements sociaux, d'accéder aux locaux et aux enseignements.

Noëlle Duport répond point par point :

- L'établissement n'encourage pas et ne soutient pas les blocages qui entraveraient les étudiants ;
- La liberté d'expression est respectée : des amphes ont été mis à disposition des associations étudiantes ;
- Un appel à la bienveillance a été demandé aux équipes pédagogiques pour la présence aux TD / examens pendant les périodes de manifestations ;
- Elle, ainsi que la Présidente n'ont pas été informées du déploiement de la banderole en SHA. Mais elle ne doute pas que les services logistiques ont fait le nécessaire comme toujours, pour rétablir la situation au plus vite.

Dylan Suaud complète l'intervention de Dimitri Cantrelle et déplore les éléments suivants : la difficulté de remplacer les cours annulés, notamment le matin, alors que les manifestations sont l'après-midi, les tags et intimidations verbales ou physiques, les positions personnelles prises par les enseignants en cours. Il questionne les non-réponses aux signalements effectués, parmi lesquels il cite un signalement effectué auprès du doyen de l'UFR SHA. Il rappelle le courrier à la communauté éducative de Mme la Présidente, daté du mois de mars, et en lien avec ce dernier, souhaite que l'université dénonce publiquement l'ensemble de ces faits. Il questionne la non-intervention des forces policières. Noëlle Duport répond que les situations de blocage ont été peu nombreuses et ont donné lieu à déblocage très rapidement. Elle insiste sur la gestion de la situation : l'université a pour priorité l'apaisement des situations.

Elle souligne de nouveau son intervention auprès des équipes pédagogiques pour la bienveillance lors des contrôles, déplore comme Dylan Suaud, les interventions politisées des enseignants dans les cours, qui sont non conformes aux textes réglementaires mais également au règlement intérieur de l'établissement.

Elle insiste de nouveau : l'établissement ne cautionne ni les attaques verbales ou physiques, ni les intimidations.

Enfin, ni elle ni la présidente n'ayant été sollicitées officiellement par les étudiants, effectivement aucune réponse officielle n'a pu être apportée aux demandes mentionnées.

Dimitri Cantrelle et David Suaud indiquent qu'ils vont transmettre leurs doléances accompagnées d'un bilan de leurs demandes. Noëlle Duport s'engage pour une réponse officielle.

Kenza Lachachi, étudiante en L2 psychologie fait part de la fermeture de l'UEO violences sexistes et sexuelle quelques jours avant la fin des candidatures. C'est une UEO très prisee par les étudiants de psychologie, et cette annonce tardive a généré des mécontentements et difficultés. Elle souhaite savoir s'il s'agit d'une situation exceptionnelle, ou, dans le cas contraire, qu'un gouge de travail avec les étudiants permette d'éviter ces situations.

Noëlle Duport indique son attachement profond à cette UEO et fait un mea culpa. Elle a refusé la fermeture de cette UEO bien que l'enseignant assurant cette formation soit malade, et a tenté en vain de trouver un remplaçant. Elle a pris la décision de fermer cette UEO de façon tardive, et anticipera à l'avenir les situations similaires.

Thierry De Nadaï évoque les mails universitaires très nombreux. Il parle d'une véritable « pollution ». Il indique que les étudiants des sites autres que Poitiers ne sont pas concernés par la plupart des mails. Il propose plusieurs pistes possibles pour tenter d'améliorer les choses : la mise en place d'un groupe de travail sur les listes de diffusion, un désabonnement possible de certaines listes, une sensibilisation des émetteurs de mails. Il évoque également l'aspect écologique de cette « pollution ». Noëlle Duport prend note de ce souhait pour se rapprocher des services concernés.

Antonin Bastière appelle au nom de l'UNEF et de l'Alternative Etudiante Poitiers à prendre position contre la répression policière qui affecte les étudiants de l'UP. Il indique notamment que des étudiants pacifiques de l'UP ont été blessés le 20 mars derniers par les forces de police. Il souhaite que l'UP apporte son soutien aux étudiants blessés, et dénonce ces violences.

Théo Charles, étudiante en LEA et représentante UNEF et alternative étudiante souhaite l'interdiction de la transformation en distanciel des cours en présentiel les jours de mobilisation nationale. Elle indique que SHA, l'INSPE, et l'UFR Droit ont procédé à cette transformation, selon elle, au mépris du code de l'éducation.

Héloïse Gellé au nom de l'AEP et de l'UNEF propose une motion défendant la banalisation des cours lors de grève nationale. Elle reconnaît et remercie le fait que des mails aient été envoyés aux

étudiant-e-s pour essayer de clarifier au mieux la position de l'Université face à la bienveillance envers les étudiant et étudiantes mobilisé-e-s. Cependant cela ne permet pas de clairement bénéficier de dispenses d'assiduités et de banalisations. Puisque cela demande aux étudiants et étudiantes de continuer de bloquer les jours de grève nationale tant qu'ils ne sont pas autorisé-e-s à manifester dans de bonnes conditions. Cela présente selon elle en un dilemme pour les étudiantes et étudiants entre choisir son avenir et choisir son avenir mais à un degré différent.

Elle rappelle que participer à la mobilisation contre la réforme des retraites, par les différentes manifestations à l'appel de l'intersyndicale, est une preuve d'un engagement citoyen, et l'ATP et l'UNEF pensent que l'Université devrait soutenir cela.

Noelle Duport répond que le présentiel ou le distanciel n'empêche pas la mobilisation, et que c'est l'établissement et les équipes pédagogiques qui sont maîtres de la décision de transformation des cours en distanciel. Le code de l'éducation laisse la main aux établissements sur ce point.

Trifenn Charles complète ses propos : elle souhaiterait plus qu'une bienveillance pour les contrôles, la banalisation des journées de mobilisation, pour tous les étudiants, ainsi que des dispenses d'assiduité. Noelle Duport indique que l'établissement ne peut qu'être neutre dans cette situation.

Dimitri Cantrelle précise que, lorsque cela était possible, il a demandé aux enseignants de prévoir des cours en distanciel pour les étudiants qui « souhaitent encore étudier ».

Suite à cette intervention, Pierre Moineau tient à préciser que le passage au distanciel ex abrupto ne permet pas la qualité des enseignements, c'est un mode dégradé de situation pédagogique. Il rappelle que ce sont les seuls enseignants qui sont responsables du passage ou non des enseignements en distanciel.

6- Pour Délibération de la CFVU : Maquettes 2023-2024 : formations nationales ;

Maquettes soumises à délibération des élus ce jour : maquettes classiques, et lorsque les formations sont en approche de compétence, avec un complément.

901 Droit	19
CAPACITE EN DROIT	1
CAPACITE EN DROIT	1
L PRO	2
ACTIVITES JURIDIQUES : METIERS DU DROIT PRIVE	1
METIERS DU NOTARIAT	1
LICENCE	3
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	1
DOUBLE MENTION DROIT / LEA	1

DROIT	1
MASTER	13
DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	1
DROIT DES AFFAIRES	1
DROIT DES ASSURANCES	1
DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	1
DROIT DU NUMERIQUE	1
DROIT DU PATRIMOINE	1
DROIT ET MANAGEMENT DES VINS ET DES SPIRITUEUX	1
DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	1
DROIT NOTARIAL	1
DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	1
DROIT PUBLIC	1
JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES	1
SCIENCE POLITIQUE	1
902 Sc eco	3
LICENCE	1
ECONOMIE ET GESTION	1
MASTER	2
ECONOMIE APPLIQUEE	1
MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE	1
903 IPAG	2
LICENCE	1
ADMINISTRATION PUBLIQUE	1
MASTER	1
ADMINISTRATION PUBLIQUE	1
904 SFA	22
L PRO	3
METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	1
METIERS DE L'INDUSTRIE MECATRONIQUE, ROBOTIQUE	1
METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	1
LICENCE	7
CHIMIE	1
INFORMATIQUE	1
MATHEMATIQUES	1
PHYSIQUE	1
SCIENCES DE LA TERRE	1
SCIENCES DE LA VIE	1
SCIENCES POUR L'INGENIEUR	1
MASTER	12
CHIMIE	1
INFORMATIQUE	1
BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION	1
BIOLOGIE-SANTE	1

ENERGIE	1
INGENIERIE DE CONCEPTION	1
INGENIERIE DE LA SANTE	1
MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	1
SANTE	1
SCIENCES DE LA MATIERE	1
SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT	1
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES	1
905 LL	11
LICENCE	5
ARTS DU SPECTACLE	1
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	1
LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	1
LETTRES	1
SCIENCES DU LANGAGE	1
MASTER	6
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	1
LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	1
SCIENCES DU LANGAGE	1
ARTS	1
ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS	1
CINEMA ET AUDIOVISUEL	1
906 SHA	21
L PRO	2
AGRONOMIE	1
INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	1
LICENCE	8
DOUBLE MENTION PHILOSOPHIE DROIT	1
GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	1
HISTOIRE	1
HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	1
MUSICOLOGIE	1
PHILOSOPHIE	1
PSYCHOLOGIE	1
SOCIOLOGIE	1
MASTER	11
MUSICOLOGIE	1
PHILOSOPHIE	1
PSYCHOLOGIE	1
SOCIOLOGIE	1
ANTHROPOLOGIE	1
AUDIOVISUEL, MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES, JEUX	1
GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT	1
HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE	1
INFORMATION, COMMUNICATION	1

MIGRATIONS	1
MONDES MEDIEVAUX	1
907 IAE	10
L PRO	1
COMMERCE ET DISTRIBUTION	1
MASTER	9
COMMUNICATION DES ORGANISATIONS	1
COMPTABILITE-CONTROLE-AUDIT	1
CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL	1
FINANCE	1
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1
INTELLIGENCE ECONOMIQUE	1
MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES	1
MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL	1
MARKETING, VENTE	1
909 FSS	9
DEUST	2
ANIMATION ET GESTION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES OU CULTURELLES	1
METIERS DE LA FORME	1
LICENCE	4
SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES :	1
ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTE	1
SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES :	1
EDUCATION ET MOTRICITE	1
SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES :	1
ENTRAINEMENT SPORTIF	1
SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES :	1
MANAGEMENT DU SPORT	1
MASTER	2
STAPS:ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTE	1
STAPS:MANAGEMENT DU SPORT	1
910 ENSIP	2
DIPLOME D'INGENIEUR	2
ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT	1
GENIE DE L'ELECTRICITE ET GENIE CIVIL	1
911 IRIAP	2
MASTER	2
ACTUARIAT	1
RISQUES ET ENVIRONNEMENT	1
912 INSPE	4
MASTER MEEF	4
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 1ER DEGRE	1
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 2E DEGRE	1
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), ENCADREMENT EDUCATIF	1

METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), PRATIQUES ET INGENIERIE DE LA FORMATION	1
920 IUT Poitiers	12
BUT	10
CHIMIE	1
GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	1
GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE	1
GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS	1
HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT	1
MESURES PHYSIQUES	1
METIERS DE LA TRANSITION ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUES	1
RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS	1
SCIENCES DES DONNEES	1
TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION	1
L PRO	2
ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE	1
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	1
923 IUT Angoulême	5
BUT	5
GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	1
GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE	1
METIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET	1
QUALITE, LOGISTIQUE INDUSTRIELLE ET ORGANISATION	1
TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION	1
930 - Médecine pharmacie	2
DE INFIRMIER PRATIQUE AVANCEE	1
DEUST	1
PREPARATEUR/TECHNICIEN EN PHARMACIE	1
Total général	123

Une seule délibération est demandée pour l'ensemble des maquettes présentée ce jour. Le résultat du vote global sera reporté à l'identique sur chacune des délibérations de chaque composante.

Noëlle Dupont commence par rappeler le calendrier dans lequel s'est inscrit la construction de cette offre de formation. Les composantes ont transmis en début d'année universitaire les modifications de structure qu'elles souhaitaient (changement de nom de parcours, suppression de parcours...). Une fois cette structure préparée par les bons soins de la DPF, les équipes ont pu compléter Ametys jusqu'au 6 janvier. Noëlle Dupont rappelle qu'il s'agissait cette année d'un travail plus léger que l'année dernière, puisqu'il ne s'agissait que de modifier les maquettes créées pour 2022, année de lancement de la nouvelle offre de formation. Elle fait cependant état du cas particulier des BUT3 et des formations qui passent en Approche compétences (APC), qui ont nécessité un travail important.

Une fois les maquettes finalisées en janvier, deux niveaux de vérification ont été faits :

- Sur le niveau 2 : organisation temporelle (année, semestre) et pédagogique (UE, matières, volume d'enseignement et modalités d'enseignement). Les vérifications qui ont été faites sont le nombre d'UE, de crédits ECTS à l'UE, du total d'ECTS au semestre et à l'année. Sont vérifiés également, que les ECTS sont bien des multiples de 3, la structure des UE, le volume des Pratiques Pédagogiques Différenciées (PPD), le volume CM et TD-TP, le volume total de la maquette, la présence d'une mineure en S1, la langue vivante, le stage et projets tutorés en Lpro....

- Sur le niveau 3 : il s'agit là encore de vérifier que le cadrage est respecté, mais sur les MCC cette fois-ci. Les vérifications qui ont été faites sont que les MCC soient bien à l'ordonnée l'élément pédagogique, qu'il n'y ait pas de session 2 pour une UE en Contrôle continu Intégral (CCI), le poids de chaque CC, le total des pondérations, le nombre de CC par rapport au nombre d'ECTS....

Noëlle Dupont présente ensuite le nombre de formations qui sont proposées par composante, par type de diplômes. Ce sont ainsi 123 formations de types DEUST, Licences, Licences professionnelles, BUT, diplômes d'ingénieurs, Masters, Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, qui sont soumis aux votes des élus.

Julien Michel déplore la transmission tardive de certaines maquettes. De plus, il suggère qu'aurait pu mis à la disposition des élus les documents récapitulatifs adressés aux équipes pédagogiques, qui auraient permis de mieux appréhender la lecture du nombre imposant de maquettes. Représentant sa collègue élue, Anne Marie Poussard, il souligne les différents points relevés sur les maquettes qui sont contraire au cadrage : des UE sans MCC, des CCI avec une session 2, des Contrôles Terminaux sans durée, des évaluations sans coefficient, un nombre de CC hors cadrage, des quitus couplés avec très peu CC qui questionnent la question de seconde chance....

Aussi, en leur deux noms, il demande un report du vote tant qu'un document synthétique ne permet pas une vision globale, et que les points identifiés soient corrigés.

Noëlle Dupont, une synthèse existe bien. Elle sert de dialogue avec les équipes pédagogiques, pendant les phases de travail, entre la transmission initiale des maquettes par les composantes, les vérifications effectuées, les demandes de correctifs. Ces documents n'ont toutefois pas été mis à jour à la fin du processus faute de temps et au vu du nombre de maquettes vérifiées. Elle propose de travailler sur ce sujet pour l'année prochaine.

Elle ne peut que corroborer : Il reste malheureusement des coquilles. Mais elle souligne l'ampleur du travail établi, et les améliorations déjà apportées au processus préexistant. Le travail n'est pas parfait, il reste des incohérences, mais ces maquettes constituent un progrès notable par rapport à ce qui existait précédemment.

Elle ne peut donner une suite favorable à la demande de report du vote, car la délibération n'est pas une fin en soi. Ces maquettes doivent être mises en œuvre, être paramétrées dans APOGEE : le travail est conséquent pour l'ensemble des services et scalarités concernés.

Elle entend les remarques, mais représente les enseignants et les personnels administratifs impliqués dans la chaîne de travail, qui ne peut prendre de retard.

Julien Michel insiste : si les maquettes sont votées en l'état, elles seront donc validées en étant hors cadrage ?

Noëlle Duport confirme et maintient ses arguments. Une marge de progression existe, certes, mais d'énormes progrès ont été réalisés.

Délibération n° CFVU 20230330_02 : Maquettes 2023-2024 : formations nationales ;

La mesure est adoptée pour l'ensemble des maquettes présentées.

Décompte des voix : 28
Suffrages exprimés : 23

Pour : 19
Contre : 4
Abstention : 5

7- Pour délibération de la CFVU : capacités d'accueil des UE d'Ouverture (UEO), incluses dans les maquettes 23-24

Dans les maquettes qui ont été votées à l'instant, sont présentes dans l'UE6 du semestre 4 une UE d'ouverture, qui permet à chaque étudiant de licence de suivre un enseignement en dehors de sa discipline. Si la liste est dans les maquettes, le document soumis ici donne la capacité d'accueil de chacune de ces UEO.

Noëlle Duport rappelle que ces UEO sont proposées par les composantes de l'établissement, mais souhaite également souligner la participation des services tels que la Maison des Langues, la Maison des Étudiants, la SAFIRE et le SUAPS.

Délibération n° CFVU 20230330_03 : capacités d'accueil des UE d'Ouverture (UEO), incluses dans les maquettes 23-24 ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 28
Suffrages exprimés : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 2

8- Pour délibération de la CFVU : calendrier et modalités des inscriptions administratives pour l'année universitaire 23-24 ;

Le document soumis aux élus ce jour, qui sera in fine signé par la Présidente, définit les modalités d'inscription administratives pour l'année 2023-2024.

Il peut être résumé par le tableau ci-dessous :

Ouverture des inscriptions administratives	Dates limites d'inscription, au-delà de laquelle les places ne sont plus réservées	Pour qui ?
Le 05/07/2023 A 00H01	Le 20/07/2023 à 23h59	- Candidats Parcoursup ayant accepté la proposition d'admission au plus tard le 10/07/23 inclus . - Candidats Mon Master ayant accepté la proposition d'admission au plus tard le 17/07/2023 inclus .
	Interruption des inscriptions du 20/07/2023 23h59 Au 21/08/2023 14h00	
	Le 25/08/2023 à 23h59	- Candidats Parcoursup ayant accepté la proposition d'admission entre le 11/07/23 et le 20/08/2023 inclus - Candidats Mon Master ayant accepté la proposition d'admission entre le 18/07/2023 et le 22/08/2023 inclus .
	Le 15/09/2023 à 23h59	- Doctorants contractuels (avec un contrat d'enseignement ou de recherche)
	Le 29/09/2023 à 23h59 : clôture des inscriptions	
Le 09/01/2024 à 14H00	Pour tous, y compris les étudiants internationaux, réinscriptions, redoublants, candidats hors Parcoursup et MonMaster, sauf : • Les étudiants en 3^{ème} cycle de médecine, et de pharmacie • Les doctorants dont les dossiers ne sont pas complets.	
	Le 18/10/2023 à 23h59	- Les étudiants en 3 ^{ème} cycle de médecine et de pharmacie
	Le 30/11/2023 à 23h59	- Tous les doctorants sauf ceux dont les négociations de financements et co-tutelles sont en cours
	Interruption des inscriptions du 30/11/2023 23h59 Au 09/01/2024 14h00	
	Le 31/03/2024	Tous les doctorants (cas financements exceptionnels)

Une partie des dates qu'il contient sont des dates imposées par des textes réglementaires : c'est le cas des dates liées à Parcoursup et à MonMaster.

Noëlle Dupont souhaite attirer l'attention sur la date limite au 29 septembre (sauf exception pour les 3^{ème} cycle de médecine et de pharmacie et certains doctorants) : comme l'année dernière, aucune dérogation ne sera acceptée, et ce dans le souci de la réussite de nos étudiants, une arrivée trop tardive compromettant cette réussite. Il est particulièrement important de communiquer de façon extrêmement claire sur ce point, en particulier auprès de nos étudiants internationaux.

Patricia Patrier : ces dates sont-elles valables pour les étudiants internationaux qui changent d'établissement au début d'année ? Noëlle Dupont n'a pas eu connaissance de telles situations l'année passée : toutes les demandes de dérogations étaient des premières inscriptions.

Pierre Moïnard se fait le porte-parole d'un de ses collègues qui concerne la situation des étudiants internationaux et les impacts sur leur situation personnelles (perte de droit à un visa étudiant) en cas d'arrivée en date au-delà de la date limite. Il préconise de pouvoir introduire un peu de souplesse pour limiter ce type de dégâts.

Noëlle Dupont insiste : c'est effectivement pour chacun un cas de conscience ; chaque cas est un cas difficile. Mais l'année dernière, chaque étudiant concerné a été informé avant son arrivée sur le territoire, de façon individuelle, qu'il ne serait pas inscrit après la date limite.

Pierre Moïnard insiste sur la nécessité d'examiner les situations hors délais, quelle que soit la réponse donnée in fine.

Pour délibération n° CFVU 20230330 04 : calendrier et modalités des inscriptions administratives pour l'année universitaire 23-24

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 28

Suffrages exprimés : 25

Pour : 23

Contre : 2

Abstention : 3

9- Pour délibération de la CFVU 23-24, les formations ouvertes à l'apprentissage et les formations ouvertes aux contrats professionnels.

Ce dernier de l'ordre du jour propose un recensement des formations qui sont ouvertes à l'alternance.

Noëlle Dupont propose un récapitulatif :

L'établissement propose à la rentrée 2023 115 années de formations en apprentissage, réparties par type de diplômes comme ci-dessous, tableau qui donne également l'évolution des formations ouvertes à l'apprentissage, entre 2023-2024 et 2022-2023. Toutes les formations ouvertes à l'apprentissage sont ouvertes en contrat professionnel :

Le décompte qui suit est par type de diplôme, mention, année de formation et site de formation.

Total formations ouvertes en apprentissage		22-23	23-24	Ecart
BUT		16	44	28
DEUST		3	7	4
Diplôme d'ingénieur				0
L Pro		18	10	-8
Licence		1	1	0

Master	43	51	8
Master MEEF	2	4	2
Total général	83	117	34

L'augmentation est essentiellement portée par l'ouverture à l'alternance des parcours de BUT. Il faut cependant aussi noter l'ouverture du DEUST préparateur technicien en pharmacie, et l'ouverture de 8 parcours de Master.

Formations ouvertes aux contrats professionnels (y compris celles ouvertes à l'apprentissage)

Total formations ouvertes aux contrats professionnels (y compris celles ouvertes à l'apprentissage)	23-24	44	136
BUT		7	
DEUST		6	
Diplôme d'ingénieur		14	
L Pro		63	
Licence		4	
Master			
Master MEEF			
Total général			

Pierre Moineau se fait le porte-parole d'une collègue. Les entreprises ont des incitations financières pour le recrutement d'alternants qui peuvent même fragiliser la pérennité de ces recrutements si les financements sont supprimés. Quid de la réflexion sur la valeur pédagogique des temps en entreprise ? Et comment amener cette réflexion dans l'établissement ?

Noëlle Duport : oui, il y a une vigilance à avoir sur la pertinence du développement de l'alternance en lien avec les incitations financières données aux entreprises. Elle corrobore le fait qu'il devrait y avoir une réflexion pédagogique sur les stages, notamment par la validation des missions du stage par l'équipe pédagogique.

La question du mécénat de compétences est évoquée : il s'agit d'une mise à disposition, à titre gratuit, par des entreprises, auprès d'un établissement d'enseignement supérieur, de professionnels intervenants dans la formation. Ce mécénat peut prendre également d'autres formes telles que celui existant actuellement avec la société Boulanger qui reconstruit / recycle du matériel informatique. Des avantages fiscaux à hauteur de 60 % du salaire chargé sont prévus pour les entreprises pratiquant ce mécénat.

Le Mécénat de compétences va être en expérimentation dans une composante.

Délibération n° CFVU 20230330_05 : les formations ouvertes à l'apprentissage et les formations ouvertes aux contrats professionnels pour l'année universitaire 2023-2024

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 28
Suffrages exprimés : 24

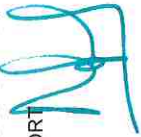
Pour : 24
Contre 0
Abstention : 4

Prochaine CFVU, le jeudi 11 mai 2023 probablement à 14H45.

La séance se termine à 16h30

La Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPORT



CR CFVU 30/03/2023 validé CFVU 06/07/2023